

SUJETS D'INTÉRÊTS

- L'établissement de plans d'intervention individualisés
- Création de réseaux régionaux d'accompagnement
- L'élargissement de l'accès au Programme objectif emploi
- La révision de la notion de vie maritale
- L'ouverture à d'autres professionnels de la santé que les médecins pour établir les contraintes sévères
- La clarification des termes de l'article 20
- L'obligation de communiquer dans des termes clairs et concis

ENJEUX

CET- 026M
C. P. PL 71
Loi visant à améliorer
le régime d'assistance sociale

✓ *Recul sur la vision gouvernementale de la participation sociale introduit par le remplacement de contraintes sévères à l'emploi par contraintes sévères de santé*

✓ *La prestation de base augmentée pour contrainte sévère et la participation à des activités de préparation à l'emploi, d'insertion et de maintien en emploi*

✓ *L'absence de bonification du Programme de revenu de base (Un rendez-vous manqué)*

✓ *Le retrait des parents d'enfants handicapés dans les contraintes temporaires*

✓ *La préservation des avantages du PSS concernant notamment les actifs*